

Délibération du Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Le Havre Normandie ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Le Havre Normandie

Vu l'avis favorable de la commission d'aide aux projets étudiants du 18 juin 2026

Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 juin 2026

Délibération n°3066/2026/SCOL

Domaine : Scolarité et offre de formation

Le Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie réuni en formation plénière le 02/07/2026 délibère sur :

Article 1:

Le Conseil d'administration est réuni afin de se prononcer sur les subventions examinées et accordées lors de la réunion de la commission d'aide aux projets étudiants le 18 juin 2026, et ayant reçu un avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 25 juin 2026.

Article 2:

Conformément à la délibération n°2718/2024/FIN du Conseil d'administration de l'Université Le Havre Normandie en date du 12 décembre 2024, relative aux seuils d'approbation des subventions, le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur la subvention accordée à la FED'LH pour son projet "Welcome Night 2026", d'un montant de 10 000 euros.

Article 3:

Le Conseil d'administration approuve la subvention d'un montant de 10 000 euros accordée à la FED'LH pour la réalisation du projet "Welcome Night 2026".

Le Président de l'Université Le Havre Normandie
Pedro LAGES DOS SANTOS

Adoption à l'unanimité


Le Président de l'Université
Le Havre Normandie
Pedro LAGES DOS SANTOS